

# Tam Tam, l'écho des RAM

Le lien entre Parents, Assistants Maternels  
et Animatrices des RAM



Le Journal des Relais Assistant(e)s Maternel(le)s



N° 35

Septembre 2017

## Édito

### La nouvelle carte des Intercommunalités du département des Vosges (voir carte)

En janvier 2017, le nouveau schéma départemental des intercommunalités est entré en vigueur.

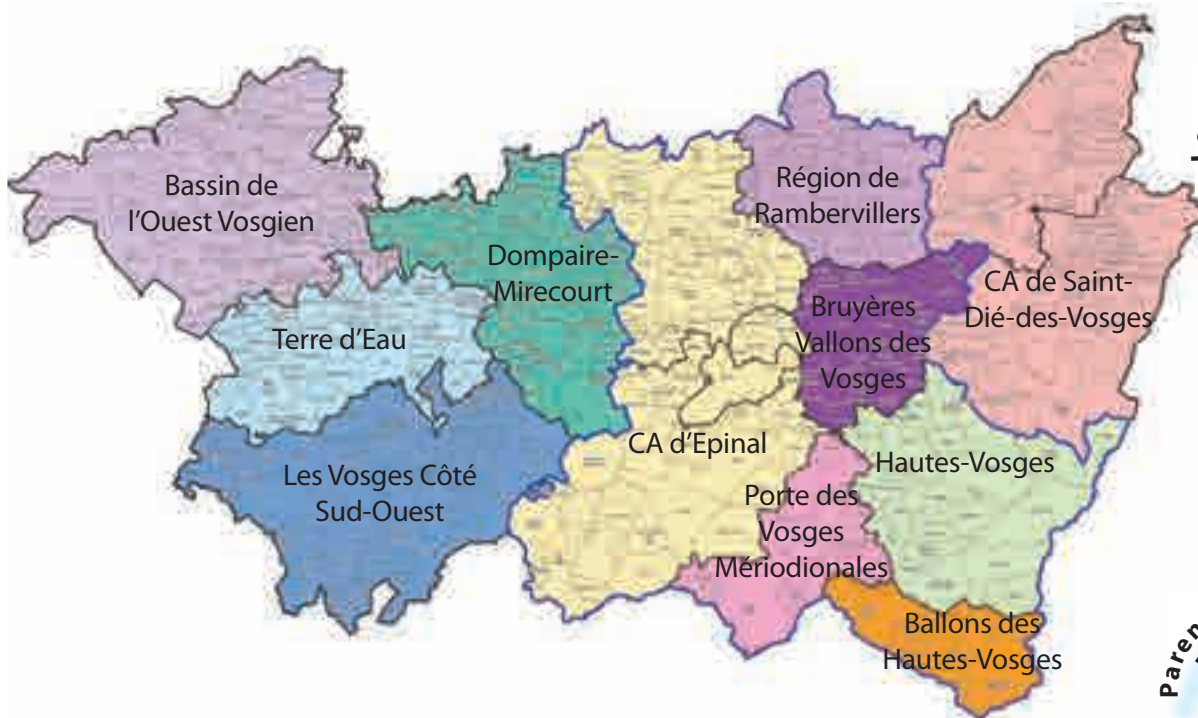
Le département des Vosges est passé de 27 à 11 intercommunalités dont deux Communautés d'Agglomération.

Cette reconfiguration a conduit à des fusions de Communautés de communes ce qui a entraîné un regroupement de certains Relais assistants maternels.

Douze Ram sont agréés à ce jour, dont le Ram interstitiel de la Caf des Vosges qui assure un service en direction des territoires où la couverture n'est pas encore définitivement mise en place.

Ce sont donc aujourd'hui 32 animatrices qui accompagnent les familles et les assistants maternels sur tout le département.

*Marie-Christine Klopp, Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges*



### La vie des Relais

Communauté de communes  
des Hautes Vosges et CAE :  
changements et nouvelle  
animatrice / nouveaux  
secteurs couverts (Gérardmer  
et La Vôge les Bains)

Page 2

### Infos pratiques

Validation des Acquis de  
l'Expériences (VAE)  
RAM et PMI : quelles sont  
leurs missions ?  
Actualité : les semaines  
Parentalité

Pages  
3 à 5

### Les p'tites infos de la PMI

Réorganisation des  
Maisons de la solidarité  
et de la Vie sociale

Page 6

### Santé - éducation

La mort inattendue  
du nourrisson  
Le projet d'accueil  
individualisé (PAI)

Pages  
7, 8 et 9

### Parents-Assistants maternels Exprimons-nous

La VAE  
Les allergies et le PAI

Page 8

### Bricolage - Recette

Le tableau d'accueil  
Gâteau choco-  
crème de marron

Pages  
9 et 10

**Responsable de publication :** Réseau des RAM des Vosges

**Réalisation et impression:** Caf des Vosges

**Comité de rédaction :** les animatrices de relais assistants maternels des Vosges, le service PMI du Conseil départemental des Vosges, les assistant.e.s maternel.le.s des secteurs de Xonrupt-Longemer

**Crédits photos :** Ram CC de la Porte des Vosges Méridionales, Cnaf, freepik.com

**Dépôt légal - ISSN 1639-4534**



## Du Changement au RAM de la Communauté de Communes des Hautes Vosges

### Une nouvelle animatrice au RAM de la Communauté de communes des Hautes Vosges.

Julia Marchal a quitté son poste d'animatrice pour d'autres projets professionnels. Elle est remplacée par Madame Marie-Christine Cunat.

Deux animatrices sur le RAM du secteur de Le Syndicat peuvent donc vous renseigner et vous recevoir selon l'organisation suivante :

- Marie-Christine Cunat : lundi et mardi
- Laetitia Pierrat : jeudi et vendredi

#### Pour contacter le service :

Tél. : 07 62 85 66 25

Courriel : ram-secteurlesyndicat@cchautesvosges.fr



### Création d'un RAM itinérant sur la Communauté de communes des Hautes Vosges.

Jusqu'en décembre 2012, le Ram départemental de la CAF assurait une permanence mensuelle sur Gérardmer. Il s'est avéré nécessaire d'étendre ce service de proximité sur un plus grand territoire et de manière plus fréquente. C'est pourquoi, l'ex-communauté de communes Gérardmer Monts et Vallées a créé un Ram itinérant en janvier 2016, avec des permanences administratives et des matinées d'animation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Gérardmer Monts et Vallées a fusionné avec la Communauté de Communes de la Haute-Moselotte, et la Communauté de Communes Terre de Granite, pour devenir la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Ainsi, le service RAM fonctionne par secteurs, répartis de la façon suivante :

#### Informations et programmes des animations

[www.cchautesvosges.fr](http://www.cchautesvosges.fr)



#### Secteur Cornimont : Natacha GERARDIN

Tél : 06.42.34.45.99

Mail : ram-secteurcornimont@cchautesvosges.fr

#### Secteur Gérardmer : Léa DEMANGEON

Tél : 06.37.97.15.78

Mail : ram-secteurgerardmer@cchautesvosges.fr

#### Secteur Le Syndicat : Laëtitia PIERRAT et Marie-Christine CUNAT

Tél : 07.62.85.66.25

Mail : ram-secteurlesyndicat@cchautesvosges.fr



## Un nouveau secteur couvert par le Ram de la Communauté d'Agglomération d'Épinal



Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, la CAE a ouvert une nouvelle antenne de RAM qui permet aux assistants maternels et parents employeurs des communes de Charmois l'Orgueilleux, Fontenoy-le-Château, Gruy-Lès Surance, La Chapelle-aux-Bois, La Haye, La Vôge-Les-Bains, Le Clerjus, Les Voivres, Montmotier, Trémonzey et Uzemain d'avoir un service de proximité.

L'animatrice, Élise Marulier, est en permanence à « l'Esprit Libre » (2<sup>e</sup> étage de la maison communautaire 5 rue du Général Leclerc – Bains les Bains 88240 LA VÔGE LES BAINS),

- les lundis de 9h00 à 12h00,
- les mercredis de 14h00 à 17h00
- ou sur rendez-vous.

### Pour contacter le service :

Tél. : 03 29 36 36 86

Courriel : [elise.marulier@agglo-epinal.fr](mailto:elise.marulier@agglo-epinal.fr)



### Informations et programmes des animations

[www.agglo-epinal.fr](http://www.agglo-epinal.fr)

Des ateliers d'éveils ont lieu de 9h00 à 11h00 :

- toutes les semaines les mardis à La Vôge-les-Bains,
- les jeudis une semaine sur deux à Charmois l'Orgueilleux et Uzemain,
- et quelques vendredis à Fontenoy le Château.

À partir de septembre, des animations auront également lieu à La Chapelle aux Bois et Le Clerjus.

## Actualité

## Infos pratiques



**Semaines de la Parentalité** 2017  
3<sup>e</sup> édition > 9 - 21 octobre 2017  
« **Tous ensemble pour éduquer** »

Sous l'égide du Schéma Départemental des services aux Familles des Vosges et dans le cadre de ses missions de coordination des dispositifs parentalité départementaux et de mise en réseau des différents acteurs, le Comité Technique Départemental de Soutien à la Parentalité (CTOSP) organise pour la troisième année...

Les semaines de la parentalité du **9 au 21 octobre 2017**.

Ces semaines ont pour but de faire connaître à tous, les dispositifs et actions destinées aux parents et à leurs enfants dans ce domaine.

Parents et professionnels pourront prendre connaissance du programme détaillé des différentes manifestations proposées sur le [caf.fr](http://caf.fr) ou sur [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr).

Adresse mail : [pole-parentalite@cafepinal.caf.fr](mailto:pole-parentalite@cafepinal.caf.fr)  
Téléphone : 03 29 68 88 81

sous l'égide du Schéma Départemental des Services aux Familles des Vosges

## Tout savoir sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)



Toute personne ayant exercé une activité professionnelle peut, sous conditions, bénéficier de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Son expérience lui permet d'obtenir une certification afin d'évoluer professionnellement.

### À qui s'adresse-t-elle ?

À toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, justifiant d'au moins 1 an d'expérience (continu ou non) en rapport avec la certification visée.

Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Elle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

**La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.**

### Comment ça marche ?

**Remplir le 1<sup>er</sup> livret de recevabilité**, fourni par l'organisme certificateur (Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère des Sports et de la Jeunesse, IPERIA, etc...).

Ce dossier comprend :

- La présentation de vos expériences et aptitudes acquises en lien avec le diplôme visé,
- Les justifications administratives de vos expériences (attestations d'emploi, bulletins de salaire...) et éventuellement formations.

Vous recevez ensuite une convocation détaillant les démarches pour s'inscrire à une session de validation.

### Rédiger le 2<sup>e</sup> livret : description de l'expérience

Ce dossier détaille l'ensemble des activités exercées. Le but de ce livret est de démontrer que vous avez acquis, grâce à vos expériences professionnelles, les compétences nécessaires pour être certifié.

Une fois vos écrits terminés, vous déposez votre dossier auprès de l'organisme certificateur.

### Entretien avec un jury :

Le jury est composé d'au moins 25% de professionnels. Il est là pour vérifier l'authenticité des déclarations et faire compléter ou développer certaines informations si besoin. Il évalue si votre expérience correspond aux exigences du diplôme visé (connaissances, compétences, aptitudes).

La durée de l'entretien est de 20 à 45 minutes.

Lorsqu'il prend sa décision, le jury peut :

- attribuer la totalité du diplôme ;
- attribuer seulement une partie du diplôme ;
- refuser de l'attribuer et conseiller de nouvelles démarches.

La décision du jury vous est notifiée par courrier, par le chef d'établissement d'enseignement supérieur ou l'autorité certificateur.

**Entre le dépôt du premier livret et l'obtention de la VAE, il faut compter entre 6 mois et un an.**





## Quel accompagnement et quel financement ?

Vous pouvez demander un accompagnement pour :

- la formulation de l'expérience à valider,
- la constitution du dossier de validation,
- la préparation à l'entretien avec le jury.

Pour optimiser vos chances de réussites, il est fortement conseillé d'être accompagné dans vos démarches. Ces prestations peuvent être fournies par des organismes publics ou privés (DAVEN, GRETA...) et peuvent être payantes, mais des aides existent.

*Pour obtenir la liste des organismes, contactez l'établissement certificateur.*

*Le financement est possible par AGEFOS PME (dans le cadre du Compte Personnel de Formation), Pôle Emploi, Conseil Régional Grand Est...*



## Les missions d'un Relais Assistants Maternels

Les missions des RAM sont codifiées dans l'article L.214-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et déclinées dans la lettre circulaire LC n°2017-003 de la CNAF.

### Les missions du RAM s'orientent :

#### En direction des familles :

- Informer les parents et futurs parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) d'un territoire,
- Accompagner les familles dans les démarches liées à l'embauche d'un assistant maternel en veillant à les sensibiliser sur leur rôle d'employeur.

#### En direction des professionnels de l'accueil individuel :

- Informer sur les conditions d'accès et d'exercice du métier, les aides auxquelles ils peuvent prétendre.
- Apporter aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur proposant un cadre de rencontres et d'échanges.

### Pour mener à bien ces missions, les RAM proposent :

- Des permanences téléphoniques et physiques.
- Des temps collectifs (ateliers d'éveil, animations,...), des réunions à thème, conférences, manifestations festives,... à destination des familles et des assistants maternels.
- Des actions favorisant la formation continue (dans le cadre du Compte Personnel de Formation) dont peut bénéficier chaque salarié.

Les RAM sont des **services gratuits**, au service de l'ensemble de la population. Les intercommunalités en sont les principales gestionnaires.

*Pour rappel : les missions d'agrément incombent au Conseil Départemental via les services de Protection Maternelle et Infantile.*



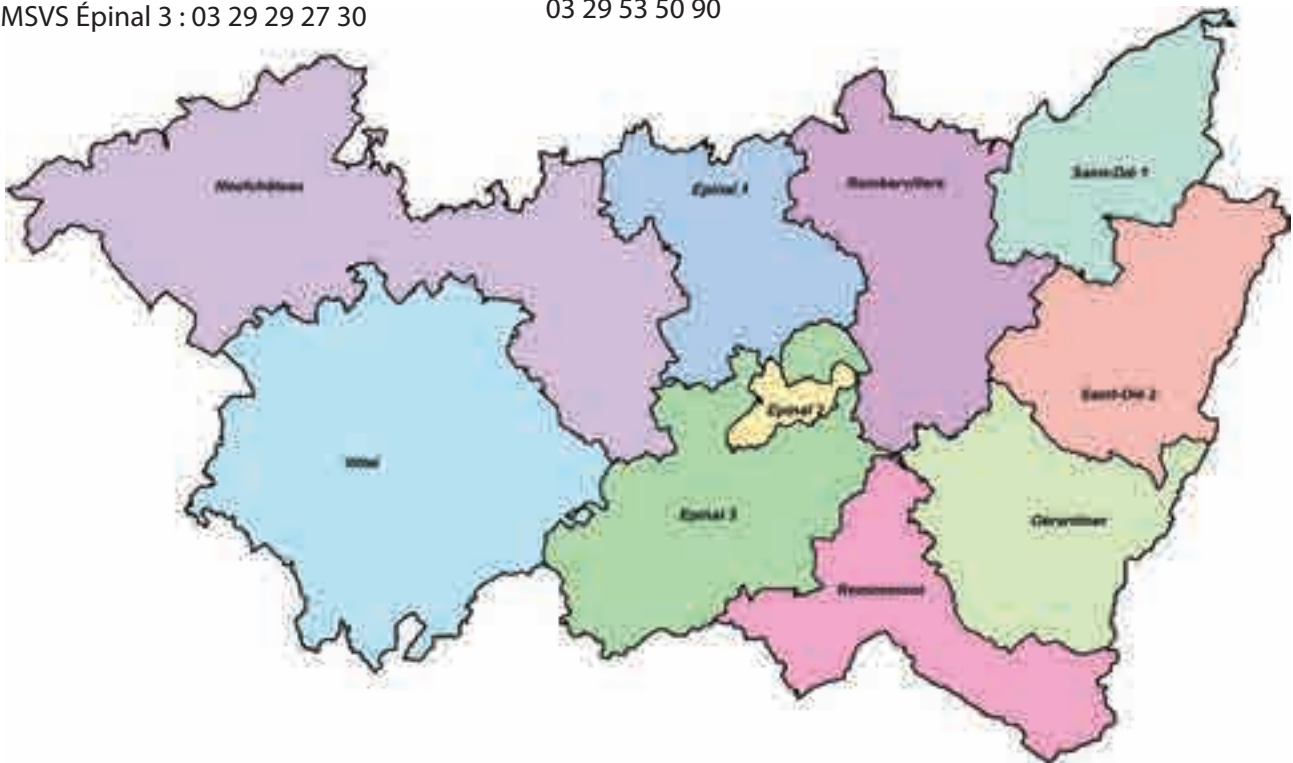
## Réorganisation des Maisons de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS)



Un nouveau découpage est mis en place depuis 2017, avec 10 MSVS.

Vos nouveaux contacts :

- MSVS Neufchâteau : 03 29 94 02 84
- MSVS Vittel : 03 29 08 02 33
- MSVS Épinal 1 : 03 29 39 40 57
- MSVS Épinal 2 : 03 29 29 86 50
- MSVS Épinal 3 : 03 29 29 27 30
- MSVS Rambervillers : 03 29 65 04 79
- MSVS Remiremont : 03 29 24 98 70
- MSVS Gérardmer : 03 29 63 66 66
- MSVS Saint-Dié-des-Vosges 1 et 2 : 03 29 53 50 90



## Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Le Projet d'Accueil Individualisé est destiné à prévoir et organiser l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou avec une maladie chronique. Ces enfants ont des besoins particuliers liés à leurs problèmes de santé. Il permet à l'assistant maternel de discuter avec les parents pour comprendre, anticiper, aménager, lever toutes les interrogations. Cela permettra d'instaurer un climat de confiance entre les parents et l'assistant maternel, indispensable pour tout accueil et encore plus pour celui d'un enfant handicapé ou malade chronique.

*Ce document est disponible sur simple demande auprès du Dr Anne CLEMENCE (aclecence@vosges.fr - 03 29 29 88 42).*

## Santé - Éducation

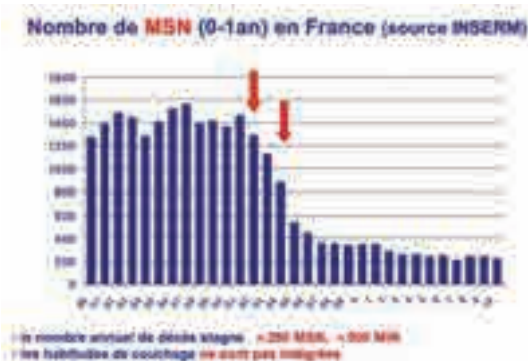




## Mort Inattendue du Nourrisson (MIN)

La mort inattendue du nourrisson est un « décès survenu brutalement chez un nourrisson que rien dans ses antécédents ne laissait prévoir<sup>1</sup> ».

La mort subite du nourrisson est une catégorie de MIN et est « un décès d'un enfant de moins d'1 an survenant apparemment durant son sommeil qui reste inexplicée après des investigations post-mortem »<sup>2</sup>. En France, en 2008, on compte encore 250 à 300 cas.



En 1991, on dénombrait 1500 cas par an, puis le nombre a diminué progressivement à partir de 1992, lors de la campagne de couchage sur le dos. Depuis 1996, on remarque une stagnation du nombre de décès<sup>3</sup>. Après le premier mois de vie du nourrisson, la MIN est la première cause de décès chez les enfants de moins d'un an.

**Quelques recommandations sont conseillées pour prévenir la mort inattendue du nourrisson<sup>4</sup> :**

- Coucher l'enfant sur le dos pour tous les moments de sommeil,
- Stimuler les muscles cervicaux (en cas de plagiocéphalie),
- Retirer les objets du lit (peluches, tour de lit, draps, oreiller, cale-bébé...),
- Privilégier l'utilisation de la turbulette,
- Choisir un lit et une literie ferme adéquats (ne jamais rajouter de matelas dans un lit parapluie),
- Maintenir une température de chambre entre 18° et 20°,
- Ne pas fumer durant la grossesse,
- Ne pas dormir avec son bébé (risque d'étouffement),
- Attendre 15 minutes après une tétée avant de recoucher l'enfant,
- Maintenir un environnement sain (sans tabac, alcool et drogues).



**Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site [www.naitre-et-vivre.org](http://www.naitre-et-vivre.org) ou sur la page facebook « les Rires d'Anna », association de prévention de la Mort Inattendue du Nourrisson.**

1. Définition de la MIN donnée en 2000 par Flemming et Blair [http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2011/morts\\_nourrissons/morts\\_inattendues\\_nourrissons.pdf](http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2011/morts_nourrissons/morts_inattendues_nourrissons.pdf)
2. Définition de la MSN donnée en 2004 par Krous et Beckwith [http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2011/morts\\_nourrissons/morts\\_inattendues\\_nourrissons.pdf](http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2011/morts_nourrissons/morts_inattendues_nourrissons.pdf)
3. Sources INSERM
4. [http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2011/morts\\_nourrissons/morts\\_inattendues\\_nourrissons.pdf](http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2011/morts_nourrissons/morts_inattendues_nourrissons.pdf)

## Témoignage sur la VAE

# Parents-Assistants maternels exprimons-nous

« Je suis assistante maternelle depuis 30 ans et j'ai obtenu par le biais de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience) mon CAP Petite Enfance en 2010. Pour ce faire, j'ai fait une demande d'aide financière au FONGECIF (Fond de Gestion des Congés Individuels de Formation) qui m'a été accordée.

J'ai ainsi pu bénéficier d'un accompagnement de 12 heures avec le GRETA pour l'écriture de mon dossier. Et de trois modules pour m'entraîner à présenter mon livret devant le jury comme le jour de l'épreuve.

Il m'a fallu 1 an pour rédiger ce document. Même si ce délai semble long, il faut absolument travailler dessus régulièrement en évitant de le laisser dans un tiroir. C'est pour cela que l'aide d'un organisme et de son entourage est très important. Pour ma part, j'ai été très soutenue et encouragée par les parents employeurs des enfants que j'avais en accueil à l'époque ; ainsi que mes enfants. Ils m'ont aidé sur le montage du dossier. Il faut avoir des bases informatiques pour construire un tel document. Il est aussi difficile de décrire sa pratique professionnelle dans les détails à l'écrit. C'est pour cela qu'il est important de le faire lire à une personne extérieure afin de savoir si les idées sont correctement retranscrites et comprises par le lecteur.

Je connaissais mon dossier sur le bout des doigts et je n'ai pas éprouvé de difficultés particulières pour le présenter devant un jury de 5 professionnels de la petite enfance.

Dans mon dossier, j'ai présenté 4 fiches descriptives d'activités avec des questions types à renseigner. Il faut absolument bien maîtriser les contenus, car le jury peut poser des questions pièges à partir de ce que l'on présente.

Pour moi, tout s'est bien passé puisque je l'ai obtenu.

En conclusion, je dirais que ce fut une belle expérience pour moi et pour la valorisation de notre métier.»

Anna Neige, Assistante Maternelle à Saint-Jean d'Ormont



## Témoignage sur l'accueil d'un enfant ayant des allergies alimentaires

« Si un jour, on m'avait demandé de prendre un enfant avec des allergies alimentaires j'aurais sans doute hésité à accepter par peur des complications que cela engendre.

Avec Eliot ce fut différent. Quand il est arrivé à la maison à l'âge de 3 mois, il n'y avait aucun problème. Mais quelques mois plus tard lors des contrôles chez le médecin, on découvrait que ce petit garçon est allergique au gluten, à l'œuf, aux noix de cajou et aux noisettes.

Finalement, ceci n'est pas si compliqué que je l'imaginai. Il suffit de faire attention lors des repas et de bien lire les compositions.

Un jour d'ailleurs, lors du goûter j'avais prévu des flans au caramel. A la dernière cuillère d'Eliot, je réalise mon erreur. J'envoie alors immédiatement un message à la maman qui téléphone rapidement au médecin traitant. Il nous conseille alors de le surveiller pendant une bonne heure !

Pendant ce temps, je cherche la composition du flan. Je photographie le pot pour l'envoyer à la maman qui a eu la bonne idée de regarder la composition au drive du magasin. Gros soulagement pour nous tous, il n'y avait pas d'œufs.

Malgré cette frayeur le jour-là, les allergies d'Eliot ne sont pas un problème pour moi et c'est avec un énorme plaisir que j'accueille ce petit garçon depuis plus de 20 mois maintenant !»

Nathalie, Assistante Maternelle à Saulcy-sur-Meurthe



## Témoignage sur l'accueil d'un enfant avec des allergies

# Parents-Assistants maternels exprimons-nous



« Quand nous avons choisi notre nounou, nous ne savions pas encore que notre fils était allergique.

Cependant, il avait déjà une hyper sensibilité de la peau. Eliot était couvert d'eczéma ; il réagissait à beaucoup d'éléments comme les savons, lingettes, lessive, certaines marques de couches etc. Nous étions déjà suivis par plusieurs médecins pour une forme de dermatite atopique très sévère.

Heureusement, notre nounou n'était pas adepte des lingettes, elle utilisait des produits simples qu'Eliot supportait parfaitement et surtout elle nous aidait à comprendre en cherchant avec nous tout ce qui pouvait faire réagir sa peau.

On échange beaucoup ensemble autour des rendez-vous médicaux et surtout elle ne juge pas... Elle est force de proposition au travers de toutes les situations. Elle a pour habitude de mettre en place un petit cahier de liaison entre elle et les parents, et dans notre cas, c'est un outil très intéressant qui nous permet de faire le lien aussi avec les médecins.

Vers l'âge de 5 mois, les premières allergies ont été diagnostiquées : blé, œufs, intolérance aux chats, aux chiens, aux acariens, au gluten... Nous avons des animaux à la maison et notre nounou aussi. La relation avec les animaux est selon nous très importante et là, ça a été l'angoisse. Peur de devoir prendre des décisions allant jusqu'à changer de nounou et perdre le lien de confiance déjà bien installé avec elle. On en a discuté avec les médecins qui nous ont conseillé de laisser Eliot en contact avec les animaux pour le désensibiliser ; cette intolérance n'est pas dangereuse pour sa santé. Cependant, il a été mis en éviction complète du blé et de l'œuf.

Il a fallu annoncer cette décision à nounou, avec un peu d'angoisse pour nous car prendre en charge un enfant allergique avec des évictions complètes demande une vigilance quotidienne et surtout apprendre à lire les étiquettes, à adapter les repas d'Eliot, à faire attention aux autres enfants. On a eu très peur qu'elle décide de ne plus le garder. Un peu plus tard, on a su également qu'il était allergique aux fruits à coque.

Bien sûr, nous redoutons l'accident... Mais aussi l'isolement induit par ces allergies difficiles à prévenir. Peur qu'Eliot soit mis de côté aux moments des repas, des activités, des goûters ou même des anniversaires entre enfants. Je me rends compte que notre nounou est en or. Elle trouve des petits biscuits à la carotte et à la pomme à base de maïs et sans œufs, elle fouille les rayons bio, de manière à ce que lorsque les autres enfants ont des boudoirs ou du pain, Eliot a lui aussi quelque chose à grignoter. Nous ne souhaitons pas que les autres enfants suivent les mêmes évictions qu'Eliot, nous souhaitons qu'il puisse se sentir inclus dans les groupes. Nounou trouve toujours des parades pour que chacun trouve son compte. Lors des anniversaires, elle pense toujours à prendre une petite compote ou une salade de fruits, un dessert avec lequel tous les risques sont exclus.

Tout doucement, nous avons réussi à réintroduire le blé dans son alimentation, il ne réagit plus du tout aux animaux, ni au gluten et nous sommes en cours de désensibilisation à l'œuf. Nous échangeons beaucoup avec nounou, elle sait exactement où en est Eliot. Elle a désormais une trousse de secours avec de quoi réagir en cas d'accident ; elle sait qu'elle doit la transporter partout en plus des sacs à langer, et des doudous de tous les enfants. Dernièrement lors d'une activité peinture, Eliot a fait une réaction et ses mains sont devenues très rouges, avec beaucoup de démangeaisons. Rapidement, nounou a su dédramatiser en transformant facilement la situation en jeu : tous les enfants sont allés au bain et ils ont été ravis ! Elle a l'art d'utiliser les contraintes pour faire du positif.

Nous déposons Eliot chez notre nounou en toute confiance, sans aucune crainte, et nous la remercions pour tout ce qu'elle fait pour notre petit bout. »



La Maman d'Eliot

## Gâteau au chocolat crème de marrons

### Ingrédients :

- 200 g de beurre
- 5 ou 6 œufs (selon grosseur)
- 1 paquet de levure alsacienne
- 200 g de chocolat noir
- 1 boîte de 250 g de crème de marrons vanillée
- 4 cuillères à soupe de farine (blanche ou châtaigne)
- 1 verre de lait
- 80 g de sucre
- 1 pincée de sel

### Réalisation :

- Fondre le chocolat avec 2 cuillères à soupe d'eau (facultatif), ajouter le beurre et laisser fondre.
- Battre les œufs et le sucre.
- Ajouter le chocolat et le beurre fondu, la farine et le sel, la levure, le lait et la crème de marrons. Mélanger entre chaque ajout d'ingrédients.
- Mettre la pâte dans un moule de diamètre 24 à 26 cm, hauteur 6 cm environ. Le gâteau sera meilleur s'il est épais.
- Enfourner à four froid, thermostat 5, pendant 1 heure environ selon le four.
- Vérifier la cuisson en piquant le gâteau et le laisser refroidir un peu avant de le démouler.



## Le tableau d'accueil

La mise en place de routines (ou rituels) est un facteur de sécurisation de l'enfant dès son plus jeune âge. Nous vous proposons un tableau d'accueil permettant la mise en place du tout premier rituel : **l'accueil**.

Qui dit accueil dit aussi séparation (avec les parents le matin, avec Nounou le soir) ce tableau rassurera l'enfant et l'aidera à se positionner dans un environnement social et familial.

### Matériels :

- Une plaque de contreplaqué (la dimension dépend de la place dont vous disposez (50x30 cm par exemple)
- Tout élément de décor tel que peinture, papier de scrapbooking, rubans, vernis....
- Un pistolet à colle
- Autant de pince à linge que d'enfants accueillis
- De la ficelle

### Réalisation du tableau :

- Percez 2 trous dans la plaque, passez une ficelle permettant d'accrocher votre œuvre. Faites un nœud ferme (vous pouvez aussi le fixer à l'aide de vis).
- Faites votre décor – laissez sécher
- Fixez les pinces à linge avec le pistolet à colle
- Accrochez fermement votre tableau au mur (entrée, salle de jeu ou autre) à hauteur d'enfant !
- Invitez les enfants à utiliser le tableau à chaque accueil et chaque départ.

*Quelques exemples réalisés par les Assistants Maternels du RAM de la Communauté de Communes de la Porte de Vosges Méridionales.*

